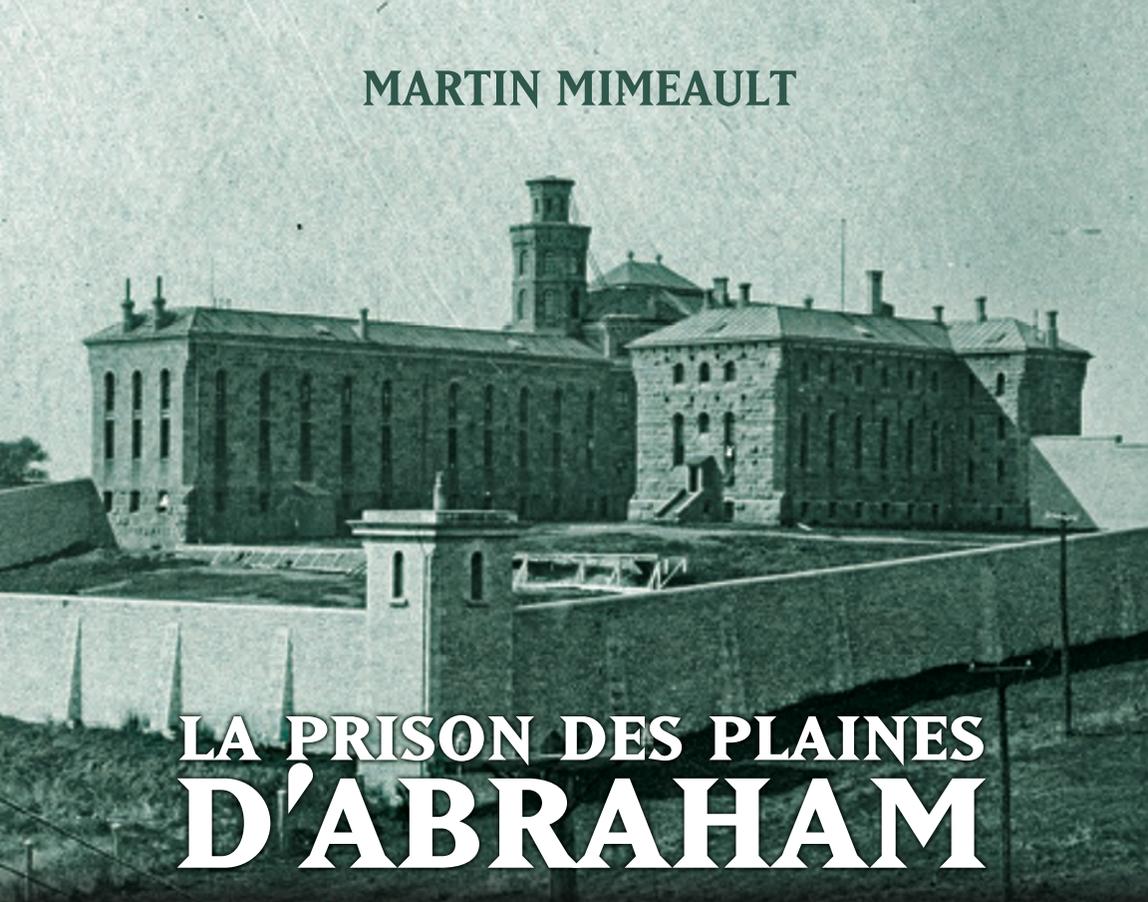


MARTIN MIMEAULT



LA PRISON DES PLAINES
D'ABRAHAM



1863-1877

Préface de John R. Porter



SEPTENTRION

Extrait de la publication

**LA PRISON DES PLAINES
D'ABRAHAM**

1863-1877

Martin Mimeault

**LA PRISON DES PLAINES
D'ABRAHAM**

1863-1877



Les éditions du Septentrion remercient le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour le soutien accordé à leur programme d'édition, ainsi que le gouvernement du Québec pour son Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres. Nous reconnaissons également l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

Illustration de la couverture: Vue extérieure de la prison (Musée national des beaux-arts du Québec) et vue intérieure (Collection de l'éditeur).

Illustration de la quatrième de couverture: Vue extérieure (Musée national des beaux-arts du Québec)

Révision: Solange Deschênes

Correction d'épreuves: Sophie Imbeault

Mise en pages et maquette de la couverture: Pierre-Louis Cauchon

Si vous désirez être tenu au courant des publications
des ÉDITIONS DU SEPTENTRION
vous pouvez nous écrire au
1300, av. Maguire, Sillery (Québec) Québec G1T 1Z3
ou par télécopieur (418) 527-4978
ou consulter notre catalogue sur Internet :
www.septentrion.qc.ca

© Les éditions du Septentrion

1300, av. Maguire

Sillery (Québec)

G1T 1Z3

Diffusion au Canada:

Diffusion Dimedia

539, boul. Lebeau

Saint-Laurent (Québec)

H4N 1S2

Dépôt légal:

Bibliothèque et Archives

nationales du Québec, 2007

ISBN 10: 2-89448-511-5

ISBN 13: 978-2-89448-511-8

Ventes en Europe:

Distribution du Nouveau Monde

30, rue Gay-Lussac

75005 Paris

REMERCIEMENTS

LE PRÉSENT OUVRAGE, déposé initialement comme mémoire de maîtrise à l'Université Laval, a bénéficié des conseils et de l'appui de plusieurs personnes. Au premier titre, de Jacques Bernier, qui a aidé à définir la problématique de cette recherche. Ses conseils ont éloigné les inévitables écueils qui guettent les chercheurs. Il faut de plus souligner le travail de Donald Fyson, lequel aura permis, par sa connaissance du système social et politique du XIX^e siècle canadien, de nuancer plusieurs affirmations et de corriger certaines interprétations. Enfin, les observations et le questionnement de Sylvio Normand auront fait en sorte d'apporter de meilleurs fondements à ce texte, notamment en ce qui concerne l'administration de la justice au XIX^e siècle.

PRÉFACE

ÉTRANGE DESTIN QUE celui de l'ancienne prison des plaines d'Abraham qui fait aujourd'hui l'objet d'un ouvrage aussi sérieux qu'éclairant dans la foulée du mémoire de maîtrise de Martin Mimeault présenté à l'Université Laval. Cet édifice érigé dans les années 1860 d'après les plans de Charles Baillaigé, on l'avait voulu moderne, en rupture avec d'anciennes pratiques carcérales jugées aussi déplorables qu'obsolètes.

Or, l'histoire des premières années de la nouvelle prison – et que dire de celles qui suivront! – démontre combien est parfois grand l'écart entre la théorie et la pratique, entre l'idéal poursuivi et la réalité à laquelle on fait face. M. Mimeault a bien raison de conclure son enquête sur un constat de demi-échec ou de demi-réussite pour la prison des plaines d'Abraham. Il nous fait découvrir un établissement surpeuplé, dysfonctionnel et mésadapté dont la vocation même fut ambiguë, un lieu où les préoccupations relatives à la sécurité et à l'hygiène des prisonniers prirent vite le pas sur les efforts de réhabilitation.

Il faut dire que la nouvelle prison était née sous de bien mauvais auspices: un concours d'architecture truqué, un projet sous-financé, une construction ralentie par des dépassements de coûts, sans oublier la soustraction de l'aile ouest et une coupure de la partie sud! Mais, par-delà ces tristes constats et le portrait social troublant que nous livre l'auteur, il reste que l'ancienne prison des plaines d'Abraham allait connaître encore bien des tribulations et demeurer en usage jusqu'à l'automne 1970...

À la fin des années 1980, des travaux de réfection et de recyclage allaient permettre de sauver le vieux bâtiment déchu qui, à compter de 1991, deviendrait une composante de l'actuel Musée national des beaux-arts du Québec. Désormais connue sous l'appellation de pavillon Charles-Baillaigé, l'ancienne prison des plaines d'Abraham évoque toujours l'univers carcéral d'autrefois puisqu'on a veillé à préserver sa cour intérieure avec ses galeries étagées sur quatre niveaux et son puits de

lumière. À l'extérieur, la tourelle du pavillon rappelle qu'elle fut à l'origine une tour de guet. Et que dire des deux blocs cellulaires conservés au premier étage du bâtiment, à savoir le bloc 6 où l'on isolait les criminels dangereux et les condamnés à mort, et le bloc 11 qui avait pour vocation d'accueillir des vagabonds, ivrognes et mésadaptés inoffensifs.

Dans son ensemble, le pavillon Charles-Baillairgé a conservé un caractère très austère, son architecture inspirée de la Renaissance italienne laissant peu de place à l'ornementation, si ce n'est une série de « mascarons » de métal dont l'iconographie symbolique évoque la notion d'enfermement. Dans ses volumes comme dans son contenu artistique très diversifié, il se révèle un lieu de traces où l'on sent la présence de ceux et celles qui l'auront tour à tour habité, à un titre ou à un autre. Dans ce contexte, il faut savoir gré à Martin Mimeault d'avoir éclairé l'élaboration et les premières années de ce singulier bâtiment chargé d'histoire, un lieu de mémoire qui fut classé monument historique en juin 1997 et dont les vocations plus récentes ne sauraient nous faire oublier les années cruciales de sa genèse, de son implantation et de ses débuts.

John R. Porter, cq, MSRC
Directeur général
Musée national des beaux-arts du Québec

INTRODUCTION

[...] la vie commune des prisons est, sans contredit, une école du vice et de l'immoralité. C'est la réunion de toutes les infamies; c'est la société où trônent le plus de pervers et où président le plus de scélérats. C'est le foyer où se forment les projets coupables. C'est une assemblée où se trament les complots, où s'organisent les bandes, où se connaissent, se lient et se jugent les bandits de toute espèce. C'est là enfin que le crime est admiré, que les forfaits sont applaudis et que tous les vices sont honorés¹.

LA PRISON DES plaines de Québec ouvre ses portes en 1863, alors plus tard que celle de la rue Saint-Stanislas ferme les siennes quelques années plus tard pour devenir le Morrin College. Outre le fait que ce dernier édifice s'avérait depuis longtemps désuet, il n'y avait plus de place dans le milieu carcéral pour la vieille institution. Bien que les idées d'une réforme carcérale circulaient au début du XIX^e siècle, on n'en avait pas appliqué les principes dans sa construction, notamment ceux permettant la séparation des prisonniers². La volonté de renouveler le système carcéral qui animait la société québécoise conduisait ses protagonistes à réclamer pour la capitale coloniale un édifice plus moderne. Ce changement s'imposait parce que l'on considérait que l'ancienne prison constituait une école du vice où l'on offrait aux jeunes délinquants l'occasion de côtoyer, dès leur première offense, les criminels les plus endurcis, sans compter qu'elle les gardait dans l'oisiveté la plus complète.

Cet esprit de changement s'inscrit dans la mise à jour des institutions publiques de la province. La reconfiguration de l'appareil social du Bas-Canada, le Québec d'aujourd'hui, impliquait une réorganisation de son réseau d'écoles et d'asiles d'aliénés. Plus encore, en vertu des nouvelles idées sur la réhabilitation des délinquants convaincus de délits criminels, l'emprisonnement, un concept populaire durant l'ère prévictorienne, n'est plus uniquement vu comme un outil de prévention. Envisagée comme moyen de réhabilitation, la prison n'est plus considérée comme le dernier bastion chargé de protéger la société contre les déviants. Elle doit

désormais remplir une fonction autant pénale que de redressement et l'on invente un vocabulaire et des concepts appropriés au courant de pensée en vogue. Par exemple, on parlera de « grands criminels » en opposition aux « petits criminels ».

Le principe de réhabilitation des déviants, surtout occasionnels, repose sur une volonté de redressement moral basée sur le travail et la discipline, et c'est à une prison nouveau genre, croit-on, qu'il incombe de remplir ce rôle. Pour que cette dernière y parvienne, elle doit fournir aux repris de justice des modes de détention favorables ainsi que des conditions matérielles et psychologiques adéquates, telles que des cellules individuelles qui permettent la réflexion par l'isolement. L'institution doit aussi fournir aux reclus une saine alimentation et leur inculquer de bonnes habitudes de vie développées à la faveur d'activités physiques valorisantes. Les valeurs inhérentes à cette occupation, comme l'ordre, la discipline et la propreté, en feront de meilleurs citoyens à leur remise en liberté. L'apprentissage d'un métier détournera le délinquant de la paresse, mère de tous les vices, et lui apprendra à jouir des fruits du travail. Elle lui procurera de plus un outil de réinsertion sociale pour le jour de sa sortie.

Une première approche de l'étude des institutions de détention laisse croire que la pratique pénitentiaire a suivi de près ce que les théories des réformateurs prescrivaient. Les autorités locales n'avaient que des éloges à propos de la prison des plaines. Sur papier, le bâtiment neuf paraissait nettement en avance sur la prison commune qu'il remplaçait : cet édifice, quand il sera entièrement terminé, sera superbe, et le caractère de l'ouvrage semble aussi parfait que possible, écrivait Joseph-Charles Taché, du Bureau des inspecteurs des prisons³. La présente étude couvre un laps de temps assez important pour permettre de vérifier si l'inspecteur du gouvernement disait vrai et si la réforme carcérale envisagée a fait sentir ses effets de manière valable. Ce cadre temporel est défini par l'ouverture de la nouvelle prison commune en 1863 et s'étend jusqu'en 1877, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'on peut considérer que les dernières retouches au bâtiment mettent définitivement fin à la phase de construction⁴.

Au départ, tout semble avoir été à la satisfaction des autorités. Espace, aération et emplacement, des facteurs de première importance dans l'esprit des réformateurs pour la création d'une prison moderne, étaient scrupuleusement respectés par le créateur et chargé de projet, l'architecte Charles Baillairgé. Pourtant, la lecture des rapports annuels des inspecteurs de prison révèle, malgré les pressions de leurs auteurs et leurs recommandations, que la pratique n'a suivi que de loin l'idéal tracé par les réformateurs américains et britanniques. Il est clair que la prison

des plaines d'Abraham n'a pas atteint ses objectifs dans la réhabilitation des criminels. L'écart entre la théorie et la réalité carcérale touche autant l'architecture et les normes de construction de l'édifice que l'impossibilité d'appliquer les mesures de correction désirées (travail, ordre, discipline) en raison d'une trop grande concentration de détenus et du non-respect des règles d'admission prônées par la réforme carcérale. Ainsi, la prison des plaines devint un lieu d'enfermement et sa vocation en tant que lieu de redressement moral n'en est restée que marginale.

Le présent ouvrage présente d'abord la nouvelle prison de Québec dans son contexte de société. À cette étape, le tissu social de la ville, principal bassin de la population carcérale, fait l'objet d'une attention particulière. Quelques pages sont ensuite consacrées, du moins dans ses grandes lignes, à l'évolution politique et administrative qui a conduit les institutions de contrôle social à s'adapter aux nouveaux besoins de la province. La seconde partie du volume remonte à l'origine de la pensée réformiste qui a justifié ces changements, de sorte qu'on en arrive à embrasser l'ensemble des idées qui soutiennent l'approche carcérale adoptée à la prison des plaines. L'étude qui est présentée ici tente dans un troisième temps, en lien avec la pensée des théoriciens du renouveau pénal québécois, de montrer en quoi la construction de cette nouvelle prison a pu leur paraître au diapason des changements souhaités. Les deux chapitres suivants abordent la situation de ses détenus. On y analyse les conditions qui leur sont faites et confronte les méthodes de réhabilitation auxquelles ils sont soumis. Un tableau global de la situation qui prévaut clôt finalement le portrait de la vie à la prison des plaines d'Abraham.

La pertinence de cet ouvrage se voit confirmée par les préoccupations des travaux menés à l'Université du Québec à Montréal⁵. Certaines, comme celles de Laplante et de Cellard, contribuent largement à la contextualisation du problème posé dans l'étude du contrôle social qui s'y greffe. Quant à celles de l'équipe de Jean-Marie Fecteau, elles ouvrent la voie à l'analyse des conditions de l'enfermement sous toutes ses dimensions. À Québec, Jacques Bernier, de l'Université Laval, s'est intéressé à la santé de la population en milieu urbain, plus spécifiquement dans les institutions hospitalières⁶. En prolongement avec cette approche, le livre qui suit s'arrête à la situation des détenus à la prison des plaines d'Abraham afin de savoir si leurs conditions de santé se comparaient avantageusement ou non à celles des non-reclus. Le cadre de recherche ainsi fixé se situe dans l'approche suggérée par le philosophe et penseur français Michel Foucault dans son ouvrage *Surveiller et punir : naissance de la prison*⁷. Au-delà de l'intérêt documentaire que peut revêtir son travail, le chercheur

définit, dans sa partie la plus pertinente à la présente démarche, ce que doivent être la prison et les objectifs de l'action carcérale⁸. Cependant, l'analyse présentée ici s'inscrit dans une réalité beaucoup plus étroite et limitée puisqu'elle est réduite à une seule institution et pour une période relativement courte.

Bien qu'il ait été nécessaire d'utiliser plusieurs sources pour conclure cette étude, cette dernière s'appuie essentiellement sur un corpus documentaire: les rapports des inspecteurs des prisons. Ces documents se divisent en deux groupes. Il y a ceux qui ont été rédigés sous le gouvernement de l'Union, publiés de 1859 à 1866, et ceux qui ont été produits par le second bureau des inspecteurs, sous la Confédération. Les titres exacts en sont les *Rapports du bureau des inspecteurs d'Asiles, Prisons, Etc., Etc., (1858 à 1866)*, et les *Rapports des inspecteurs des prisons, asiles et bureaux publics de la province de Québec (1867 à 1915)*⁹.

Une des tâches du gouvernement canadien d'avant la Confédération était de transmettre aux autorités de Londres des informations précises sur le réseau carcéral colonial¹⁰. Pour ce faire, la surveillance des maisons de détention a été confiée à un bureau des inspecteurs d'asiles, prisons, hôpitaux, hospices, prisons de réforme et institutions de bienfaisance, un organisme dont les responsables étaient des médecins comptant plusieurs années de pratique et une vie professionnelle bien remplie¹¹. On leur demandait d'effectuer au moins trois visites par année dans chacune des prisons placées sous leur supervision, tâche qu'ils ont accomplie principalement pendant les mois de l'été, de l'automne et de l'hiver.

Ces comptes rendus des visites traduisent la réalité carcérale et permettent de vérifier si les modalités de détention répondent aux objectifs des réformateurs. Ils contiennent de surcroît plusieurs réflexions sur les nouvelles idées avancées pour l'amélioration du système carcéral. Les remarques des fonctionnaires avaient le mérite de reposer sur l'observation directe du milieu. Leurs avis alimenteront forcément la présente étude d'exemples qui permettront d'infirmer ou de confirmer l'efficacité du nouveau mode de réclusion. En effet, qui mieux que leurs auteurs pouvaient fournir un portrait aussi fidèle des conditions de détention?

Cependant, l'analyse des tableaux statistiques insérés dans les rapports des inspecteurs a montré qu'il faut demeurer critique face aux chiffres qu'ils fournissent. Des erreurs de frappe ou de calcul peuvent s'être glissées dans les versions finales, rendant une image déformée de la réalité. Le recalcul ou la comparaison systématique des données publiées doivent donc être faits si l'on désire utiliser ces tableaux, sinon les erreurs des fonctionnaires risquent d'être répétées¹². Une approche identique, basée

sur une analyse thématique, a été retenue pour chacune des deux sources. Cette démarche paraît davantage appropriée à la nature même des sources visées. Les inspecteurs des deux périodes procèdent de cette même façon dans la rédaction de leurs rapports. La présentation de thèmes, tels que le travail des détenus, la nourriture, le chauffage et l'hygiène, leur a permis de cerner plus rapidement les objectifs visés par leurs visites, les problèmes rencontrés en cours d'inspection et les solutions à proposer.

Les sujets retenus par les inspecteurs servent donc de balises dans la présente analyse. Ainsi, leurs subdivisions thématiques ont été respectées pour décortiquer ces documents parce qu'elles rejoignent sensiblement nos observations. Relever la nature du travail, l'hygiène, mais également la condition des détenus, leur état de santé, leur nourriture et leur emploi du temps s'impose pour déterminer si oui ou non les théories carcérales visant à réhabiliter les délinquants incarcérés sont appliquées à la prison des plaines et dans quelle mesure elles le sont. D'autres thèmes fondamentalement liés à la vie quotidienne des prisonniers seront touchés, tels les conditions d'hygiène, la qualité de la nourriture et de l'air ambiant, l'état des infirmeries et la condition des malades. Le travail des détenus constituera à lui seul un bloc d'étude à part. Cela permettra de cerner les conditions dans lesquelles on les a occupés et de voir si la nature même du travail imposé correspond aux aspirations des penseurs du renouveau carcéral.

L'étude qui suit permettra de concevoir un tableau général de la vie des prisonniers pour les années 1863 à 1877. Seront abordées, pour ce faire, différentes notions théoriques énoncées sur la réhabilitation des délinquants. Il est important de souligner que ce sont ces idées qui ont amené des changements profonds dans la conception même des prisons du XIX^e siècle. C'est ainsi que ressortira à la fin l'idée, énoncée au départ, que la prison des plaines d'Abraham n'a pas respecté les critères de la réforme carcérale qui lui avaient été fixés.

1. Québec, « Rapport général », *Rapport du bureau des inspecteurs d'Asiles, Prisons [...] 1865*, p. 11.

2. Les Grands Jurés de Québec dénonçaient déjà, une année après l'ouverture de la prison Saint-Stanislas, le fait qu'on y « gardait dans les mêmes salles les grands criminels, c'est-à-dire les assassins et les bandits, avec les prisonniers condamnés pour des fautes légères ». Les Grands Jurés de Québec, cité dans Jacques Lacoursière et Hélène-Andrée Bizier, *Nos racines, l'histoire vivante des Québécois*, chapitre 74: Justice-1801-1840, p. 1476.

3. Joseph-Charles Taché, « Rapport de J.C. Taché », *Rapport du bureau des inspecteurs d'asiles, prisons, etc., etc., pour l'année 1862*, Québec, A.R. Hunter, Rose et Lemieux, 1863, p. 51.

4. La date de 1877 comme limite temporelle à cette étude se motive également par l'absence du rapport des inspecteurs pour les années 1877-1878. Les rapports des inspecteurs sautent donc de 1876-1877 à 1879. Cela explique le fait que les tableaux contenus dans le présent travail ne fassent pas mention de 1877 car les données statistiques de cette année-là n'ont pas été transmises par les fonctionnaires : Québec, *Tenth Report of the Inspector of Prisons, Asylums & C. of the Province of Quebec for the Year 1879*, Québec, Charles-François Langlois, 1881, p. 4; André Beaulieu, Jean-Charles Bonenfant et Jean Hamelin, *Répertoire des publications gouvernementales du Québec 1867-1964*, Québec, Roch Lefebvre, 1968, 554 p.

5. André Cellard, *Histoire de la folie au Québec, de 1600 à 1850*, Montréal, Boréal, 1991, 280 p.; Jacques Laplante, « Cent ans de prison : les conditions et les privilèges des détenus, hommes, femmes et enfants », *Criminologie*, vol. 24, n° 1 (1991), p. 11-32; Jean-Marie Fecteau, *Un nouvel ordre des choses : la pauvreté, le crime, l'État au Québec, de la fin du xviii^e siècle à 1840*, Outremont, VLB Éditeur, 1989, p. 11 s. Ce livre a été écrit à partir de la thèse de doctorat de son auteur *La Pauvreté, le crime, l'État. Essai sur l'économie politique du contrôle social au Québec, 1791-1840*, Paris, Université de Paris VII, 1983, 480 p. Jean-Marie Fecteau, Sylvie Ménard, Marie-Josée Tremblay, Jean Trépanier et Véronique Strimelle, « Émergence et évolution de l'enfermement à Montréal 1836-1913 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 46, n° 2 (automne 1992), p. 263-271.

6. Jacques Bernier, *La médecine au Québec, naissance et évolution d'une profession*, P.U.L., 1992 (1989). Du même auteur : *Maladies, médecine et société au Canada, aperçu historique/Disease, Medicine and Society in Canada : A Historical Overview*, Ottawa, SHC/CHA, 2003, brochure n° 63 (en collaboration avec Véronique Lépine et Régnald Lessard), *Guide des archives hospitalières de la région de Québec, 1639-1970*, Québec, Département d'histoire de l'Université Laval et Archives nationales du Québec, 2003, 153 p.

7. Michel Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 360 p.

8. *Ibid.*, p. 273-288.

9. Québec, *Rapports du bureau des inspecteurs d'Asiles, Prisons, Etc., Etc., pour les années 1858-1866*, Québec, A.R. Hunter, Rose et Lemieux/Augustin Côté, 1858-1865. Québec, *Rapports des inspecteurs des prisons, asiles et bureaux publics de la province de Québec, 1867 à 1915*, Québec, Presses de la Minerve/Canadien/Charles-François Langlois, 1867-1915.

10. Québec, *Rapports du bureau des inspecteurs [...] 1864*, p. 18 s.

11. Peter Keating, *La science du mal. L'institution de la psychiatrie au Québec, 1800-1914*, p. 65-66. John Aylen, inspecteur des prisons dans les années 1880-1890, était également un avocat. Il présidera quelques comités durant sa charge d'inspecteur des prisons : *Rapport des inspecteurs des Prisons [...] 1899*, p. 8 s. Un autre inspecteur, Louis-Léon Lesieur-Desaulniers, fera de la politique et sera député de son comté jusqu'en 1868, alors qu'il entre au service du Bureau des inspections : Jacques Bernier, « Louis-Léon Lesieur-Desaulniers », *Dictionnaire biographique du Canada* (désormais DBC), vol. 12, p. 604-605. Quant à Joseph-Charles Taché, il a successivement rempli les tâches de médecin, de député, de sous-ministre de l'Agriculture et, plus tard, d'inspecteur des

prisons: Évangéline Bossé, *Joseph-Charles Taché (1820-1894). Un grand représentant de l'élite canadienne-française*, Québec, Éditions Garneau (1971), 324 p.

12. Lors de la recherche, en effet, quelques erreurs de ce type sont ressorties. Elles sont indiquées par un astérisque quand il a été nécessaire de corriger ces chiffres pour les inclure dans les tableaux statistiques compris dans le présent travail.

CHAPITRE I

Aux origines de la réforme carcérale à Québec et dans la province

LE XIX^e SIÈCLE MARQUE une transition importante pour le Bas-Canada. La colonie s'urbanise, ses institutions se modernisent et les établissements nouvellement créés centralisent dans les mains des dirigeants un grand nombre de pouvoirs qui couvrent le contrôle des déviants. C'est en passant par ce cheminement que le développement de la ville de Québec et la construction de la prison des plaines d'Abraham se rejoignent; mais, pour bien comprendre comment cette institution pénitentiaire est devenue nécessaire, il faut se pencher sur le contexte de l'époque.

Dans cette optique, la première partie du chapitre rappelle qu'il existe à Québec une classe de travailleurs sans statut professionnel ou mal payés qui se concentrent dans les quartiers de la basse-ville et constituent une clientèle potentielle pour la prison locale. La deuxième partie montre que l'immigration britannique du XIX^e siècle a bouleversé le climat social de la capitale et grossi le lot de ces mal-nantis. Le texte débouche finalement sur l'évolution politique et administrative qui a conduit au resserrement des structures de contrôle social et mené à la construction de la prison des plaines.

Les bas salariés et la concentration des quartiers pauvres de Québec

La société québécoise du siècle dernier offre le portrait d'un milieu de vie en pleine évolution¹. Tous les spécialistes s'entendent pour dire que l'arrivée du capitalisme industriel constitue le fait marquant de l'époque. La province fait à ce moment le rude apprentissage de nouvelles idées prônant la compétitivité, une réalité inconnue dans un monde accroché

à des valeurs traditionnelles. Apparaît avec elle une classe de travailleurs défavorisés. À Québec même, la bourgeoisie locale investit dans le commerce du bois et dans la construction navale². L'économie de la ville tourne alors autour de son port de mer. Sa prospérité, dont dépendent quelque 3 500 personnes sans qualifications et 2 713 hommes de métier et artisans, assure le travailleur d'une certaine aisance, surtout dans les années 1840 et 1850, mais quand ses activités périclitent dans la deuxième moitié du siècle, avec le déclin de l'industrie navale, les manœuvres sont les premiers touchés³. Il est aisé de s'en rendre compte quand on sait que les environs de Québec comptent cinquante chantiers en activité en 1850, mais que la ville n'en conserve plus que douze en 1873. Ce sont plus de 2 000 emplois qui disparaissent⁴.

La diminution des exportations en bois équarri, à partir des années 1860, ajoute à ces pertes d'emplois. Le nombre de 1 000 départs annuels de navires chargés de pin et de chêne tombe de moitié en moins de dix ans. Il y a aussi la construction d'un terminal du chemin de fer à Lévis puis le dragage du Saint-Laurent qui favorisent le déplacement des activités de transbordement en direction du port de Montréal⁵. Les premières victimes en sont les travailleurs à la semaine, les journaliers et les débardeurs. Or, dans les années 1850 à 1860, ces gagne-petit constituent à Québec même 42,1 % de la main-d'œuvre sans qualification. Les artisans présentent une proportion tout aussi importante avec 32,2 % des travailleurs locaux, lesquels ne sont pas, non plus, toujours bien rémunérés. La situation des charpentiers de navires en 1867 en offre un bon exemple, eux qui, comme l'observe John Hare, ne peuvent faire vivre leur famille avec un salaire de 90 cents par jour et qui se voient offrir à peine 1 \$ après des négociations avec leurs employeurs. Ensemble, artisans et gens sans qualifications occupent à l'époque 74,3 % du bassin d'emploi directement touché par la reconversion de l'économie locale. En fait, ces bas salariés font que bon nombre des travailleurs de la ville de Québec se voient obligés de se réorienter dans d'autres secteurs sous peine de verser dans l'indigence totale, ce qu'ils ne parviennent pas toujours à faire⁶.

Cette masse de travailleurs sans statut professionnel ou défavorisés est concentrée dans des quartiers précis de la ville. En 1840, ces gens s'entassent dans les faubourgs Champlain, Saint-Jean et Saint-Roch. Leur accroissement entraîne même en 1857 l'addition de deux nouveaux quartiers municipaux créés à partir de la division de Saint-Jean et de Saint-Roch⁷. En 1861, celui de Saint-Roch regroupe à lui seul 32,7 % de la population totale de la ville. Ajoutés à la population des deux autres quartiers cités, Montcalm en moins, ces habitants représentent 54,6 % des Québécois⁸.

Ce regroupement de gens moins bien nantis n'est pas de tout repos. Le corps policier municipal, créé en 1838, ne compte que deux postes dans toute la ville et cinq postes en 1847, dont aucun n'est dans Saint-Roch et Saint-Jean. Pour cette raison, ces deux secteurs de la ville sont reconnus pour abriter un fort noyau de malfaiteurs et les prostituées qui y font œuvre de chair sont de celles qui trouvent un refuge à la prison de la ville durant l'hiver. Elles sont ainsi une cinquantaine qui ont, en 1851, recours à la maison pénitentiaire pour traverser la saison froide⁹.

L'ensemble de ces changements a une incidence sur l'ordre établi en créant une pression sur la prison de Québec. Ce sont, en effet, ces mêmes personnes défavorisées qui viennent y chercher refuge quand des incendies détruisent leurs quartiers. Lorsque la main-d'œuvre employée dans les chantiers de la basse-ville perd ses emplois avec la chute de la construction navale et la concurrence du port de Montréal, ce sont encore les habitants de ces secteurs qui grossissent le lot des désœuvrés. Affligée par les ravages de l'alcool, la promiscuité, la débauche et les bas salaires, cette population contribue à l'augmentation de la criminalité et la prison commune se trouvera vite surpeuplée. Cette pression sur l'institution s'ajoute aux autres lacunes antérieurement constatées par le Bureau des inspecteurs des prisons. À la longue, l'inefficacité de la maison de détention dans la lutte contre le crime et son échec dans la réforme des détenus n'en deviennent que plus apparents et forcent les autorités à exiger son remplacement.

Les effets de l'immigration britannique sur le tissu social de Québec

La société bas-canadienne connaît d'autres bouleversements qui conduisent à la nécessité d'une nouvelle prison à Québec. Le Bas-Canada assiste, dans la première moitié du XIX^e siècle, à une vague d'immigration en provenance de l'Angleterre, de l'Écosse et surtout de l'Irlande. C'est dans des cales insalubres que les voyageurs font la traversée vers les Amériques. À leur arrivée à Québec, ils sont mal en point et nombre d'entre eux n'ont pas survécu au voyage. Entassés, réduits à des conditions d'hygiène pitoyables, affamés, ces malheureux sont des proies faciles pour les maladies infectieuses. Le typhus, la variole et le choléra déciment allégrement leurs rangs, mais contaminent aussi la population canadienne. Des épidémies s'abattent successivement sur la population de Québec puis s'étendent aux autres régions de la province. La plus dévastatrice est l'épidémie de choléra de 1832, apportée par le navire *Voyager*. Elle fait 2 723 morts dans

la capitale, 2 547 décès à Montréal et un nombre indéterminé de victimes en région. La province connaît encore des épidémies en 1834, 1845, 1851, 1854 et 1857¹⁰.

Cette arrivée massive de nouveaux venus s'ajoute à l'augmentation naturelle de la population de Québec. En 1851, la capitale de la province compte 45 940 habitants. Dix ans plus tard, ses quartiers abritent quelque 57 300 âmes, ce qui représente une augmentation de 25 % de son bassin démographique. En 1871, la population de la ville enregistre encore une hausse de 5 %, pour atteindre 59 699 habitants. Malgré l'arrivée d'immigrants en provenance des îles britanniques, les Canadiens français y restent majoritaires. En 1871, ils forment 70 % de la population de Québec, avec 40 890 âmes, tandis que les recenseurs dénombrent 12 345 (20 % de la population) Irlandais et que 3 974 (9 % de la population) individus composent l'élément anglo-écossais de la ville¹¹.

Voilà comment le système d'aide sociale est à l'époque mis à rude épreuve. La masse de ces nouveaux venus porteurs de maladies, composée de gens marginalisés parce qu'ils sont coupés du soutien de leur famille et de leur parenté, submerge les institutions caritatives existantes à Québec, un phénomène qui déborde les cadres de la capitale. Il y a maintenant beaucoup plus de monde dans les villes, plus de chômeurs, plus de vagabonds, plus de filles de joie. La criminalité fait un bond partout dans la colonie, ce qui force le système de répression à être de plus en plus efficace pour contrer cette réalité. D'un côté, des lacunes sont vite observées puis décriées par les observateurs. De l'autre, en même temps que l'on conçoit que le système social doit évoluer pour faire face à la nouvelle réalité, on observe un changement d'attitude. La société répond à cette misère par un surcroît de moralisation que traduit le principe de la responsabilité mis de l'avant par les gens d'Église, tout en étant également une donnée de la pensée libérale qui fait alors une percée au pays. Le postulat qui en découle veut que la société doit s'imposer des règles. La pauvreté est perçue comme un mode de conduite et on doit empêcher l'indigent de se décharger sur les autres. La norme exige que le pauvre se prenne en main, mais son encadrement dépend des échelons supérieurs, placés bien au-delà du niveau municipal¹².

Une situation politique coloniale en mouvement

En fait, c'est au niveau de la politique coloniale que les ajustements du système pénal vont se faire. L'appareil de l'État connaît, en effet, au cours

Critique des plans de Charles Baillaigé	63
Leurs particularités	63
Les avantages de la prison proposée pour les plaines	65
Chapitre IV : Les détenus aux plaines : une clientèle mal ciblée	72
Origine des détenus	73
Un reflet des classes pauvres de la ville	73
Le type de crime commis	76
Une classification des prisonniers déficiente	80
En théorie : éviter la cohabitation indésirable	81
En pratique : une classification limitée	82
Une population carcérale hétéroclite	83
Les sans-abri, les malades et les nécessiteux	86
La présence d'alcooliques	87
L'enfermement des mineurs	89
Les malades mentaux	90
Le surpeuplement	91
Une capacité d'accueil limitée	92
Des fonctionnaires conciliants	92
Des chiffres consternants	93
Chapitre V : La vie des détenus sous les ailes de l'État	100
Des conditions matérielles et un encadrement inadéquats	101
Des logements inappropriés	101
Des aires de travail difficiles à surveiller	104
Des conditions sanitaires et de confort médiocres	106
Santé et nutrition des détenus : une situation jugée satisfaisante	107
Un personnel d'encadrement compétent	109
La réforme morale, une facette de la vie carcérale hautement négligée	111
La place du travail dans la vie des détenus : un échec	115
Des activités sans rapport réel avec la réhabilitation	115
Réhabilitation ou rentabilité : un dilemme facilement tranché	116
La réforme par le travail, un échec évident	118
Chapitre VI : La prison des plaines, 1863-1877 : état de la situation	125
Conclusion	131
Annexes	134
Bibliographie	139

CET OUVRAGE EST COMPOSÉ EN MINION CORPS 10.8
SELON UNE MAQUETTE RÉALISÉE PAR PIERRE-LOUIS CAUCHON
ET ACHEVÉ D'IMPRIMER EN MARS 2007
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE MARQUIS
À CAP-SAINT-IGNACE, QUÉBEC
POUR LE COMPTE DE GILLES HERMAN
ÉDITEUR À L'ENSEIGNE DU SEPTENTRION